

Formulaire d'annonce de versement NOUVEAUTÉ TAXE D'APPRENTISSAGE

- Prélèvement du 5 au 15 mai 2023 via l'URSSAF
- Fléchage à partir de fin mai 2023 sur la plateforme SOLTEA

Si vous décidez de soutenir l'ENSEGID dans le cadre du versement des 0,09% (Solde de la TA, ex 13%), nous vous invitons à :

1. COMPLETER ET RETOURNER LE FORMULAIRE D'ANNONCE DE VERSEMENT

- Par voie postale à l'ENSEGID- Service Financier - 1 allée Fernand Daguin - 33600 Pessac
- OU directement par email à Fabienne Cuyollàa via fabienne.cuyollaa@ensegid.fr

ENTREPRISE : _____ N°SIRET : _____

Adresse : _____

Code postal : |_|_|_|_|_|_| Ville : _____

Personne référente du dossier Taxe d'Apprentissage : _____

Fonction : _____

Téléphone : _____

Adresse email : _____

2. INDIQUER LE MONTANT DE VOTRE VERSEMENT : _____ €

A RETENIR!

A partir d'Avril 2023, vous n'avez plus qu'une seule et unique démarche à faire :
Renseigner sur la plateforme dédiée (SOLTéA), votre souhait d'affectation.

Vous n'avez plus à payer directement l'École !

L'URSAFF effectue un prélèvement en mai 2023 suite à votre déclaration DSN de mars 2023 correspondant à 0,09% de votre masse salariale.